

Délégation régionale Paris-IDF Centre-Est

Service Prévention des risques

Véronique Lagarde
Conseillère de Prévention
Biopark – Bâtiment A
8 rue de la Croix de Jarry
75013 Paris

☎ +33(0)6 08 07 15 28

✉ +33(0)1.48.07.34.32

veronique.lagarde@inserm.fr

PROCES-VERBAL DU CSHSCT DE LA DELEGATION REGIONALE PARIS-IDF CENTRE-EST

Réunion du 20 septembre 2021

Réf. : SPR-2021-95

Le Comité Spécial d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail « CSHSCT » de la Délégation régionale Paris-IDF Centre-Est s'est réuni, en visio-conférence « Teams » le 20 septembre 2021, présidé par Camille Chaudonneret, Déléguée régionale de la Délégation régionale Paris-IDF Centre-Est.

Ordre du jour :

1. *Approbation du procès-verbal du 8 juin 2021,*
2. *Actualité de reprise : télétravail,*
3. *Accès aux sites APHP : « Pass- sanitaire » :*
 - ✓ *Le cas du « Pass sanitaire » pour les unités de recherche intra-hôpital, intra-facultaire, hors hôpital ou intra-hôpital avec une entrée extérieure à l'hôpital,*
 - ✓ *Les obligations de vaccination en unité de recherche.*
4. *Situation des étudiants étrangers arrivant avec des vaccins non reconnus par l'Europe (chinois...). Décision et prise en charge d'une nouvelle vaccination, pass sanitaire...*
5. *Demande d'informations concernant l'enquête sur l'unité Trousseau,*
6. *Point sur la demande de protection fonctionnelle concernant les événements ayant eu lieu au Collège de France,*
7. *Questions diverses.*

Participaient à la réunion :

- Déléguée régionale : Camille Chaudonneret, présidente du CSHSCT,
- Responsable des Ressources Humaines : Muriel Fort.

Au titre des représentants du personnel :

Titulaires :

- Carole Desmarquet, SNTRS-CGT
- Izolina Lopes, SGEN-CFDT
- Bertrand Duvillié, SNCS-FSU

Suppléants :

- Nathalie Névo, SNPTES
- Alain Giron, SNTRS-CGT
- Camille Jajko, SGEN-CFDT

Au titre de conseillère de prévention :

- Véronique Lagarde

Au titre de médecin de prévention :

- Dr Aurélie Rousselet

Au titre d'invitée permanente :

- Karine Lanini, Adjointe à la Déléguée.

Au titre d'invité :

- Sébastien Caillot, Inspecteur Santé et Sécurité au Travail.

Absences excusées :

- Adrien Lalot, SGEN-CFDT
- Hervé Durand, SGEN-CFDT
- Gilles Guyonnet, SNPTES

La présidente ouvre la séance à 14h05.

1) Approbation du procès-verbal du 08 juin 2021 :

La présidente soumet au Comité le procès-verbal du 08/06/2021 pour approbation. En l'absence de remarque et de question, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les membres du CSHSCT de la Délégation régionale Paris-IDF Centre-Est avec une abstention.

2) Actualité de reprise : télétravail :

Comme annoncé au cours du CSHSCT exceptionnel du 09/09/2021, le travail en mode présentiel est à nouveau de rigueur. Le télétravail avec autorisation de la hiérarchie est permis et légiféré jusqu'à trois jours par semaine lorsque les activités le permettent. Trois dispositifs cadrent cette reprise qui doit être exprimée sur l'outil GAIA. Dans tous les cas de figure, le nombre maximum de jours de télétravail est de 8 par mois.

1. Un dispositif ferme,
2. Un dispositif souple,
3. Un dispositif hybride.

- ✓ Le dispositif ferme ou fixe : jours hebdomadaires calendaires définis,
- ✓ Le dispositif souple ou flottant : jours prédéterminés avec demande effectuée au supérieur hiérarchique par mail 48 h à l'avance,
- ✓ Le dispositif hybride ou mixte : nombre de jours prédéterminés et non prédéterminés avec une demande au supérieur hiérarchique par mail 48 heures avant.

Le mois de septembre a été un mois transitoire pour permettre aux laboratoires d'organiser le collectif de travail.

La responsable des ressources humaines précise qu'une indemnité spécifique dédiée aux jours de télétravail sera allouée aux agents. A ce titre, une note sera adressée aux directeurs des laboratoires de recherche pour l'organisation des services. Toutes ces informations sont également disponibles sur l'intranet de l'Inserm.

Un membre souhaite connaître le nombre de demandes de télétravail enregistrées et le montant de l'indemnisation allouée ?

A ce jour, une cinquantaine de demandes de télétravail ont été enregistrées. Une indemnisation de 2,50 € par jour avec un plafond à 220 euros par an sera allouée et versée au cours du 1^{er} trimestre 2022. Chaque structure comptabilisera les journées de télétravail de ses agents.

Un membre précise que la loi permet aux agents de faire leur demande de télétravail jusqu'à la fin de septembre.

La responsable ressources humaines confirme que les agents, ITA ou chercheurs, ont la possibilité de faire leur demande de télétravail dans l'application Gaia jusqu'à la fin du mois de septembre et d'être pendant cette période en télétravail sous l'ancien régime. L'agent déclare sur l'honneur qu'il est en conformité par rapport aux conditions de travail sans avoir à fournir d'attestations.

Au 1^{er} octobre, les agents devront avoir déposé leur demande de télétravail. Dans le cas contraire ou si cette demande n'a pas été acceptée par leur supérieur hiérarchique, ils seront astreints à reprendre le travail en présentiel uniquement.

Un membre demande s'il existe un texte précisant les modalités du télétravail à l'Inserm ?

La responsable ressources humaines précise à nouveau que ces informations sont disponibles sur l'intranet de l'Inserm et qu'une note sera diffusée prochainement aux unités.

Dans l'attente du déploiement sur « Sirène » de l'outil de comptabilité des jours de télétravail flottants (début 2022), les agents devront faire leur demande à leur hiérarchie par email 48 heures avant le jour prévu.

Un membre s'interroge sur la reconnaissance des accidents dans le cadre du télétravail.

La responsable des ressources humaines précise que l'on reste sur le même principe de prise en charge des accidents de service et/ou de trajet à condition que le responsable hiérarchique ait été averti et ait donné son accord.

Qu'en est-il pour un agent en télétravail qui doit se déplacer au laboratoire pour une urgence ? Doit-il envoyer un email à son responsable hiérarchique ?

La responsable des ressources humaines confirme qu'un email explicatif est nécessaire avant le déplacement.

3) Accès aux sites APHP : « Pass Sanitaire » et obligations vaccinales

La conseillère de prévention précise que ce point a déjà été traité lors de la réunion du 09/09/2021 (Voir CR de réunion exceptionnelle).

4) Situation des étudiants étrangers avec des vaccins non reconnus (chinois...) Décision et prise en charge d'une nouvelle vaccination ?, pass sanitaire... ?

Un membre rappelle que des étudiants étrangers qui travaillent dans les unités de recherche ont dû se faire vacciner dans un centre habilité (autre que Campus France) pour attester d'une vaccination conforme reconnue par l'état. Par ailleurs, Campus France prend en charge les frais des tests PCR prescrits par un médecin habilité (liste restreinte).

La présidente précise que cela concerne les unités de recherche qui ont une partie de leur activité sur les sites hospitaliers. Ce ne sont donc pas des personnels qui relèvent de notre responsabilité d'employeur.

5) Demande d'informations concernant l'enquête sur l'unité Trousseau :

La présidente précise que ce point a déjà été évoqué lors des précédents CSHSCT. Après plusieurs échanges, le Doyen lui a confirmé que cet audit demandé par l'APHP concernait le service hospitalo-universitaire et non l'unité de recherche. Ni lui, ni la direction de l'hôpital n'ont souhaité lui communiquer les résultats de cet audit.

Un membre précise que cette affaire date de 2014 ou 2015. Cette unité de recherche Inserm a présenté un « turn over » important de personnes intégrées. A ce titre, le médecin du travail de l'Inserm ainsi que deux autres médecins du travail sont entrés dans le processus.

La présidente rappelle qu'elle ne dispose d'aucuns éléments sur cette affaire.

La responsable ressources humaines confirme que les trois médecins du travail ont échangé sur la situation sans pour autant lui transmettre de compte rendu.

La présidente demande aux membres du Comité de ne pas hésiter à lui faire part des situations sur lesquelles notre intervention serait nécessaire s'ils en ont connaissance.

Par ailleurs, il avait été envisagé d'effectuer une visite de l'unité de Monsieur Serge Amselem. En conséquence et sous réserve que chacun d'entre nous remplisse les conditions d'accès à l'hôpital, elle propose d'effectuer prochainement une visite de cette unité.

La conseillère de prévention prendra contact avec le directeur d'unité et les membres du CSHSCT afin d'organiser la visite de l'unité.

6) Point sur la demande de protection fonctionnelle concernant les événements ayant eu lieu au Collège de France :

1- Une chercheuse a constaté que son entourage professionnel recevait des photos des résultats de ses prises de sang. Celle-ci a aussitôt porté plainte auprès de la police. Elle a demandé la protection fonctionnelle auprès de l'Inserm. Sa demande n'a pas eu de réponse.

2- Une caméra a été découverte dans les toilettes féminines. A nouveau, il y a eu dépôt de plainte par cette même chercheuse et par de nombreuses femmes. Elle a à nouveau sollicité la protection fonctionnelle de l'Inserm.

7) Questions diverses :

Modalités de transmission des dossiers médicaux

Le médecin du travail précise qu'il y a une transmission des dossiers médicaux entre les médecins soit via le médecin coordonnateur, soit via le dossier médical afin de poursuivre le suivi des agents.

Si l'agent change de région ?

Le médecin du travail indique que selon la loi Kouchner, l'agent peut demander la transmission de son dossier médical.

Qu'en est-il du dossier numérique ?

Le médecin du travail constate certains dysfonctionnements du logiciel ancien et mal adapté. Celui-ci a néanmoins vu son utilisation renforcée pendant la crise sanitaire. En délégation, les dossiers sont encore sous forme matérialisée.

Elle informe par la même occasion, que le service médical déménage rue Albert, Paris 13^{ème}. Les coordonnées complètes du cabinet médical seront communiquées ultérieurement.

✓ **Moratoire « Prion » :**

Le médecin du travail souhaite savoir si notre circonscription est concernée ?

La présidente indique en effet qu'une équipe a été amenée à suspendre ses expériences.

✓ **Point sur l'actualité :**

1- Rapprochement des Délégations

La présidente informe que la Délégation Paris IDF Centre-Est est le résultat du processus de rapprochement des Délégations. Un dialogue entre le Directeur des Ressources Humaines et les organisations syndicales a rapporté un certain nombre de difficultés dont nous avons également connaissance.

2- Démarche qualité

La Délégation est engagée dans un processus de démarche qualité et d'amélioration continue de la qualité des services rendus aux partenaires.

A ce titre, une enquête de satisfaction permettra de mesurer précisément les indicateurs de qualité des services rendus et d'aboutir à la mise en place, le cas échéant, de correctifs d'améliorations continue. Un questionnaire sera diffusé dans un premier temps à plusieurs centres de recherche : l'IMRB, le CIMI, les Cordeliers saint Antoine ...

Un membre rapporte la satisfaction d'un certain nombre de directeurs d'unités pour la mise en place de réunions régulières entre la Délégation et eux avec les agents de l'Administration.

La présidente indique que la généralisation du principe prendra du temps.

L'adjointe de la Déléguée précise que l'outil sera déployé à toutes les unités dès que la phase de test sera terminée, afin d'établir un dialogue entre les chefs d'équipes des unités de recherche et les équipes administratives de la Délégation. L'objectif de ce dispositif est d'avoir une organisation efficace pour les laboratoires et pour le bien-être des personnels de la Délégation grâce à un travail de communication et de pédagogie plus important. Cela s'inscrit dans un contexte de poursuite de restructuration des services entamé à la Délégation indépendamment du rapprochement des délégations. La nouvelle organisation du service financier est également conforme aux orientations de modernisation de l'administration et du plan stratégique de l'Inserm.

Un membre demande s'il y aura un retour d'information?

La présidente confirme qu'il y aura un retour.

Restructuration des services de la Délégation

Intégration des membres du comité utilisateurs « ressources externes », « ressources humaines », et « gestion des dépenses ». Les MTA qui permettent de sécuriser juridiquement les échanges de matériel biologique font également partie intégrante de la réorganisation de travail engagée.

- Création de la fonction « GRE » (Gestionnaire des ressources externes)
- Exécution financière contrat de recherche
- Exécution financière de la dépense
- Recherche clinique

Des personnels ont été recrutés sur ce double profil.

Par ailleurs, un processus de formation interne de nos anciens gestionnaires de dépenses les « GPU » est en place pour l'acquisition de nouvelles compétences sur la gestion des crédits.

La présidente présente Monsieur Sébastien Caillot qui prend le relais de Mr. Brousseau, Inspecteur référent de la Délégation et lui souhaite la bienvenue.

Monsieur Sébastien Caillot est un ancien agent de l'Inserm. Il a débuté à la DR7 en tant que conseiller de prévention pendant trois ans et demi.

La présidente remercie tous les membres de leur participation.

La séance est levée à 15h55.

La Présidente du CSHSCT



Camille Chaudonneret

Le secrétaire



Gilles Guyonnet